

Et plus simplement encore, des terres cultivées sont désignées par le vocable « champs » : à Brochon, *Champs* ; à Gevrey-Chambertin, *En Champs* et *Les Champeaux*, mot pour lequel nous avons rencontré deux explications » :

1° M. Geogel⁸ = pluriel de « champel » petit champ.

2° M. Dauzat³⁸ = champeaux = prairies - mot de l'Ouest.

Altération de l'adjectif « champal », pluriel - Aus = d'où « près champaux » - (texte saintongeais de 1521).

Plus bas que *Les Champs*, à Brochon est situé le lieu-dit *Les Jeunes Rois* ou « *Les Jeunes Royes* » disent MM. Danguy et Aubertin¹². Or, si nous lisons M. Geogel⁸ :

« Les ressauts » de terrain qui séparent différentes parcelles d'une même section se nomment « rayes » ; les champs cultivés disposés sur les pentes d'un même coteau sont dits des « rayeux », sans doute parce que leurs limites forment des « raies » ou « rayes » ; M. E. Lambert³³ dit que raie, ancien français roie, XII^e, reie, roye, roïe, bas-latin riga VII^e, rega = raie, sillon et par extension de sens = parcelle. Nous en concluons que *Les Jeunes Rois* désignent les jeunes parcelles ou les jeune sillons. Nous pensons qu'il s'agit de jeunes parcelles. Quant au *Clos des Rois* à Sampigny-les-Maranges, était-il la propriété des rois ou présentait-il aussi des « roies » ? La deuxième hypothèse nous semble plus plausible.

A Fixin, *Chenevières* ; à Morey-Saint-Denis, *Les Chenevery* ; à Chassagne-Montrachet, *Les Chenevottes* sont tous des vocables que nous rattacherions volontiers à l'ancien français « cheneve » = chanvre (« cheneverie » en ancien français désigne une chenevière). Est-ce que seraient désignés ainsi différents champs où croît le chanvre ? Nous ne pouvons l'affirmer ; ce que dit M. Geogel⁸ nous fait poser une question :

« Chénevière », autrefois « chanevière » dû à l'influence de « chanvre » (Bloch et Wartburg)... Les Chenevières occupaient les meilleurs sols qui se bêchaient (pas de labours), sols profonds transformés aujourd'hui en jardins.

Or, à Chassagne-Montrachet, *Les Chenevottes* pourraient le confirmer parce que situées à côté des *Vergers* et des *Macherelles* et *Les Chenevery* à Morey-Saint-Denis aussi, parce qu'à côté des *Herbuottes*. A Fixin, le terrain nous paraît au contraire très pauvre, à en juger par le lieu-dit avoisinant *Aux Crais* (a3).

Certaines des cultures pratiquées sont indiquées. Ainsi *Les Auvoines* à Couchey (En Auvoine, cadastre de 1828) devaient être un champ d'avoine.

Pourquoi ce mot « auvoine » ? M. Durandau²⁷ dit que « aiveine » était le mot bourguignon et M. Bourciez³⁹ dit que de l'Est, Lorraine et Bourgogne, vinrent vers le XV^e siècle les formes : foin (ancien français fein = FENU) et « avoine » pour « aiveine » (AVENA en latin), la forme « auvenne » a dû être apportée d'une autre région. D'ailleurs contiguës à ce même lieu-dit, mais sur le territoire de Marsannay-la-Côte, nous avons *Les Avoines* (a4).

Y avait-il un champ de raves *Aux Ravry* à Couchey ? Ou est-ce équivalent de « raverie » = ancien champ cultivé ? Nous le pensons plutôt.

Il paraît que les terres étaient ensemencées de millet, plante fréquemment cultivée autrefois dans nos pays, au lieu-dit *Les Millandes* à Morey-Saint-Denis ; c'était de l'orge qu'on récoltait à Ladoix-Serrigny, au lieu-dit *Le Clou d'Orge*. Quelle est donc cette plante, signalée par O. de Serre (Th. d'agri. II.) :

La taravelle, d'aucuns appelée la fiche, et en Anjou, le godeau.

Et est-ce cette plante que nous trouvons dans les lieux-dits *Les Godeaux* et *Petits Godeaux* à Savigny-les-Beaune ?

Et est-ce un champ de lin qu'on cultivait à Pommard, aux lieux-dits *Les Chanlins Hauts* et *Les Chanlins Bas* et à Volnay au lieu-dit *Chanlin*, tous trois étant contigus. L'ancienne graphie ne semblerait pas le démontrer. En 1239, dans le Martyrologe de Notre-Dame de Beaune (n° 579) nous lisons, pour Volnay :

super vineam de Chamlain,

et pour Pommard en 1780 dans le Manuel des Cens de la Chatellenie Royale :

Chamlain.

D'autre part, un champ de lin se dit toujours une linière en toponymie. Que veut donc dire ce vocable « chanlin », « chamlain » ? A Meursault il y a des Champs Lins. Qu'en conclure ?

Plusieurs fois, une plante spéciale aux lieux humides est signalée. A Petit-Auxey, à *La Jonchère* = lieu où croissent les joncs et à Aloxe-Corton au lieu-dit *Les Valozières* = petit val humide (à côté de *En Pauland*) où devait pousser cette espèce de saules dont les rameaux, jeunes, longs et flexibles servent à tresser des paniers, des corbeilles... Au lieu-dit *Les Loachausse*s à Flagey-Echezeaux, devaient pousser ces plantes des marais et des lieux humides, couramment appelées les « laiches », « loiches » dans nos régions (germanique = liska, ancien français = lesche : XIII^e). (a5).

Le mot « chaînes » dans *Chaînes Carteaux* à Nuits n'est-il pas mis pour « chênes » ? Il s'agirait alors des chênes appartenant à un certain Carteaux. Cependant, le cadastre napoléonien donne aussi Chaînes Carteau (1827).

Les Corbins à Meursault appartenaient-ils à un dénommé Corbin ? ou des corbeaux y venaient-ils souvent ? *Les Sizies* à Beaune appartenaient-elles à un certain Renaud de Sesie qui fut maire de Beaune en 1218 ? On lit dans le Martyrologe de Notre-Dame :

super vineam suam de Seseio (1223)
apud Sisseium (1258)

Le lieu-dit *Clavoillon* à Puligny-Montrachet peut-il être interprété comme l'interprètent MM. Danguy et Aubertin¹² :

Le Clavaillon ou Clos Vaillon.

Donc le Clos d'un certain Vaillon ?

Peut-on dire que les terres appelées *Les Baudines* à Chassagne-Montrachet ont appartenu à un certain Baudin, et *La Goujonne* à un certain Goujon ? Que veut dire enfin *Au Meix Gagne* à Meursault ? Le mot « meix » désigne-t-il une ancienne exploitation ? « gagne » en ancien français à plusieurs sens :

Gaaigne, gaagne, gagne = gain, profit.
Se disait encore en plein XVII^e = terre labourable.
Produit de la terre, récolte, fruit.

lisons-nous dans Godefroy⁴. Quel sens choisir ici ? Sur le cadastre napoléonien, nous lisons « Les Maix Gagne » ce qui ne nous renseigne pas.

D'autres lieux-dits sont très difficiles à expliquer, mais quelques formes anciennes en sont connues : ainsi à Vosne-Romanée, un lieu est dit *Aux Reas*. Nous savons qu'en 1780 dans le Terrier des Seigneuries de Clemencey, on lisait :

Es Reaz.

Comment l'interpréter ? De même à Beaune le lieu-dit *Les Chilènes* se disait en 1209 et en 1572 :

En Chailaine.

Et le lieu-dit *Les Prévoles* :

apud Prevaliam (1287)
En Prevole 1443).

Les formes anciennes ne nous aident pas. Par contre, grâce à elles, nous voyons que le lieu-dit *Au Renard* se disait :

En Ruyart (1443).

Il n'est donc pas du tout question de renard, mais de quoi ? La forme actuelle est également différente de l'ancienne pour le lieu-dit *Siserpe* à Beaune :

En 1238, dans le Martyrologe de Notre-Dame, on lit :

super terciâ parte vinee de Cheesarpe.

En 1780, dans le manuel des Cens de la Châtellenie Royale, on lit :

Chiserpe.

Et dans le cadastre de 1810 :

En Six Serpes.

A Monthelie, le lieu-dit actuellement : *Les Hauts Brins* était appelé en 1780 dans le manuel des Cens de la Châtellenie Royale :

En Auberin.

Et à Petit-Auxey, le lieu-dit *Reugne* était en 1238 (Martyrologe de Notre-Dame de Beaune) :

En Roigne.

Dans le même Martyrologe, nous lisons :

En Liart (1381).

Maintenant, le lieu est dit *Aux Petits Liards*, *Aux Grands Liards* et *Les Bas Liards*. Que veut dire ce mot « liart » ou « liard » ? Si nous consultons le Dictionnaire Larousse, nous voyons que :

liard = ancienne monnaie de cuivre ;
liard = variété de poire grise ;
liard = peuplier noir.

Comme ces lieux-dits sont au bord du Rhoin, nous pensons que peut-être l'existence de peupliers noirs est l'hypothèse la plus plausible.

Il y a encore hésitation entre plusieurs formes pour un même lieu-dit : Est-ce *Gazetiers* ou *Cazetiers* à Gevrey ? La deuxième forme est sur le cadastre de 1828, et est employée de nos jours. Que signifie-t-elle ? Est-ce

d'adjectifs, de prépositions, d'adverbes ou de substantifs, et ceci par des procédés de dérivation tout simples, quelques autres définissant aussi une position « parlent » moins, parce que leur forme est moins claire.

A Savigny-les-Beaune, deux lieux-dits *Aux Guettes*, *Guetottes* indiquent une position élevée. *Aux Guettes* a été expliqué par MM. Danguy et Aubertin ¹².

(Elles) doivent leur nom à leur position découverte et plus élevée dans le coteau de midi. C'était autrefois un excellent poste d'observation de la plaine. Là on faisait le guet et on veillait sur l'ennemi.

Ce toponyme, grâce à M. Longnon ¹⁰, peut être daté de l'époque féodale.

Le mot « guet » exprimant l'action de surveiller se rattache au vieil haut-allemand « wahta », à l'allemand moderne « wacht ». Il y avait au Moyen-Age un équivalent féminin qu'on voit latinisé « wacta », « gaita », « gueyta ». De là les noms Le Guet : Cher ; La Guette, Côte-d'Or ; Les Guettes, Sarthe.

Il se présente sous la forme dérivée bourguignonne *Guetottes* dans le lieu-dit qui se trouve à côté des *Guettes*.

Un toponyme très ancien aussi est celui des *Mitans* à Volnay. On lit dans le Martyrologe en 1236 (article n° 1791) :

super vineam de Mitans.

C'est un mot d'ancien français qui veut dire « le milieu », ici c'est le milieu du terroir de Volnay, disposé tout en pente. Le mot se retrouve en patois. A ce propos, M. Bigarne ³ dit :

= moitié ou milieu

Al ai été jeuqu'au mitan du bôs.

Les Francs-Comtois disent « moitant » et les Allemands « mittag ». Cette dernière forme si rapprochée de la nôtre pourrait faire supposer que ce mot est d'origine burgonde.

C'est aussi une forme très curieuse que nous trouvons avec *Sylvie* à Gevrey-Chambertin. Nous lisons dans le Terrier de Langres ⁴⁵ en 1744 :

Lieu-dit En la Surrive ou Survie à présent Sylvie.

Cette forme a été interprétée par M. Bazin ⁴⁶ :

Sylvie, on t
au-dessus d'un c

Sur la carte, ce lieu-
Brochon à Gevrey-Chai
A propos de ce mc

Deux mots
sont très signific
« aigue » et non
n'ont pas pu être
littéraire comme
état de choses
bourguignon du
de la vallée du J
rattachée. Depu
commencé à g
Intermédiaire en
était peut-être, a
dialectes du grot
langue, de voir s
de politique dur.

Ce serait aussi à ca
climat des *Vergelesses* à
référons à ce que disent

Il en est :
« vergelosses ». S
semble expliquer

Parce qu'ils consti
Dheune à Pommard, di
trois lieux-dits sont app
Meix Chavaux à Meur
Georgel ⁸ :

La vallée s
val » ou « chief
parcelles de terri
dans le Rabodez

Or, à Pommard, le

Nous savons, par les traces qu'elles laissèrent, que plusieurs peuplades habitèrent Gevrey-Chambertin aux temps préhistoriques. Le lieu-dit *Etournelles* = Murs avec petites tours ou bien huttes de terre rondes, en garderait le souvenir. Ce lieu-dit est situé dans le lieu où l'on situe l'habitat des premières peuplades ; au-dessus de *La Combe de Lavaux* où l'on a retrouvé des abris sous roches, et des poteries néolithiques⁵³.

Nombreux sont les lieux-dits qui datent de l'époque gallo-romaine : à Gevrey-Chambertin à *La Burie*, il y avait une petite ferme — « burie » signifie métairie et est dérivé de BOVARIA, BOERIA dit M. Bazin⁵⁴ — Ce sont surtout des vocables formés sur le latin CASELLUM, CASALIS (habitation secondaire élevée sur un domaine et par extension groupe de constructions), que nous rencontrons : *Aux Cheusots* à Fixin (« cheusots » pour « chesaux » pluriel de « chesal » mot dérivé du latin CASALIS). *Aux Echezeaux* à Gevrey-Chambertin qui, comme à Chambolle-Musigny : *Les Echeseaux*, à Flagey - *Echezeaux* : *Echezeaux du Dessus* et *Les Grands Echezeaux* sont des formes qui résultent d'une mauvaise compréhension de « Les Chesaux » et d'une mauvaise coupure, ce qui a fini par produire « L'Echeseaux » plus ou moins correctement orthographié.

Aux Chezaux à Morey-Saint-Denis et *Es Chazots* à Corgoloin, on a retrouvé des bâtiments ruinés à une haute époque, telles à Corgoloin des maisons datant de l'époque gallo-romaine et dont les pierres subsistent. M. Armand Calliat⁶ a dit l'extrême importance archéologique de ce toponyme en Côte-d'Or et M. Thévenot dit aussi que les terres dénommées « Les Cheseaux » offrent régulièrement des ruines gallo-romaines, comme cela s'est produit à Meursault au lieu-dit *Es Chozeaux* (13). De même que *Les Chazeaux*, M. Deleage pense que *Les Places* indiquent les emplacements d'anciennes constructions, tel le lieu-dit *Les Places* à Chassagne-Montrachet qui est un peu en-dessous du village actuel.

« Entre la fin des Temps Mérovingiens et la fin des Temps Carolingiens, une catastrophe est survenue, dit l'Abbé Chaume³⁶, qui a détruit beaucoup d'agglomérations ».

Au terme MACERIAE = murs de clôture, puis murs provenant de maisons écroulées, se rattachent hameaux et lieux-dits : *La Mazière* à Fixin, *Mazière* à Brochon, *Mazières Hautes* et *Mazières Basses* à Flagey-Echezeaux, *Hautes Mazières* et *Basses Mazières* à Vosne-Romanée.

En patois, le terme « mesure » désigne aussi une maison en ruines. Ainsi à Chassagne-Montrachet, au lieu-dit *Les Mesures*. De petites maisons sont désignées par les termes « mazoyères » et « mazys ». A Gevrey-Chambertin au lieu-dit *Mazoyères Chambertin*, étaient édifiées de patites

baraques c
Denis et C
journée de
goûtaient c

Il dev
lieux-dits i

Des n
existent au
« Murger »
artificiel —
plateaux bi
Mourrottes e
s'agit-il pas
défenses qu
qui sont l'œ
sous un boi

Il est c
Maranges I
Chambolle-

S'agit-i
feuillage éta
M. E. Lamb
les abris de
ici. Le lieu-c
l'Abbaye de
s'agit-il d'en
Retraits à Co
Bonnemaign
sentons très
ancien franç
volontiers pa
Beaurepaire à
« retour au p

Quelque
et dont le so
stations. Tan
Village de Po
disparus : *Les*
premiers date

« bouchot » ou « boichot » est un mot bourguignon et franc-comtois, diminutif de « bois » et il signifie « buisson, petit bosquet ».

La Borchère à Comblanchien (La Berchère, sur le cadastre de 1827), *La Bouchère* à Volnay et *Les Bouchères* à Meursault nous semblent se rattacher avec le suffixe -ère (-aria) à ce même mot buisson « bouchot » dans nos régions et *Les Boucherottes* à Beaune et à Pommard nous paraissent être des diminutifs de « bouchot »^(a32).

Il y a eu à une certaine époque hésitation entre le mot « buisson » et le mot « bouchot ». En effet, dans le manuel des cens de la chatellenie royale en 1780, nous lisons :

Boisserotte ou Boucherotte (à Pommard)

La Bussièrre ou Bouchère (à Volnay).

Il devait y avoir aussi des buissons à Vosne-Romanée au lieu-dit *Bossièrres* dont la forme ancienne est donnée dans le Terrier des Seigneuries de Clemencey en 1780 :

Es Boissièrres.

Cette forme est à rapprocher des deux précédentes : à Auxey-Duresses, il y avait aussi des buissons au lieu-dit *Les Boutonnières*, Godefroy⁴ dit qu'en ancien français, un buisson se disait : « boutonier » ou « boutonnier ». La forme d'ancien français est donc parvenue intacte.

Le lieu-dit *Les Buis* à Ladoix-Serrigny conserve le souvenir de l'arbre sacré des Druides ; maintenant encore, les buis cernent cet endroit.

Parfois le terrain à cultiver était envahi par les ronces ou les broussailles. Ainsi à Brochon, *Evocelles* caractérise un terrain en broussailles. MM. Danguy et Aubertin¹² disent :

Evocelles = Es Brosselles^(a33).

Roncerie à Gevrey-Chambertin, *Roncière* à Nuits-Saint-Georges, *En Ronceret* à Volnay et *Les Ranches* à Ladoix-Serrigny, *La Ranche* à Gamay, servent à désigner un terrain couvert de ronces, (« ranche » ou « ronche »), de touffes de ronces, (« roncerie », « roncière », « ronceret »). Un roncier en ancien français est un buisson de ronces et un « roncerei » ou un « ronceroi » ou un « ronceri » en ancien français, est un lieu couvert de ronces^(a34).

Là où poussaient les épines et les buissons épineux s'étendent maintenant les grands climats de Pommard *Les Grands Epenots* et *Les Petits Epenots* avec, les joignant, mais sur Beaune *Les Epenottes*. Les anciennes

graphies sont int
Pommard nous l

supc

Et pour Bea

En l

En 1319 (n'

In fi

Et nous liso
d'épines et de bui

La forme «
1307 (n° 1121) et
la plus proche de

A côté de ces
nous l'avons vu e
parvenues jusqu'à
orthographe du re
1810 nous lisons «
Epenots » et on a

Y avait-il de
Brochon ?^(a35)

Ce sont d'aut
poussent dans des
nous rencontrons
Romanée, à Genev
Aloxe-Corton aux
Genevrières Dessous.

S'il y a des pl
tout ce qui porte de

A Chambolle-
certaine époque, de
servir, en maints enc
les cassis et les fram

Aussi curieux c
région puisqu'à Fix
ramené des Croisade
de Moncornet, dans